

**Carole
POTTEZ**
*Expert-comptable
Diplômée ESLSCA*

**Charles-Edouard
CUVELIER**
Expert-comptable

**Marie-Hélène
FALEMPIN**
Expert-comptable

**Jean-Charles
PLANCKE**
*Responsable Bureau
Secondaire d'Audruicq
et d'Armbouts-Cappel*

ASSOCIATION RESIDENCE POUR TOU
133 Bld de l'égalité
62100 CALAIS

Exercice du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025

Comptabilité

Gestion

Fiscalité

Droit social

Droit des sociétés

Autres missions

6C Quai de la gendarmerie
62100 Calais - 4^e Etage
03 21 00 70 07
Parking réservé à la clientèle

99 rue du général Leclerc
62370 Audruicq
03 21 82 57 92
Stationnement zone bleue

ZA du Lac - Rue du Lac
59380 Armbouts-Cappel
03 66 32 54 14
Parking réservé à la clientèle



COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

ASSOCIATION RESIDENCE POUR TOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025		% de l'actif	Valeur au 31/12/2024		% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.		nette		
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	1 064,44	1 064,44				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles			33,11			36,54
Terrains	10 748,29			10 748,29	10 748,29	
Constructions	104 287,02	52 050,33		52 236,69	56 163,44	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	31 660,01	28 329,78		3 330,23	5 545,13	
Autres immobilisations corporelles	367 940,29	309 325,56		58 614,73	71 029,84	
Immob. corp. en cours, av. acptes	41 725,99			41 725,99	41 725,99	
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières			0,41			0,41
Participations	45,00			45,00	45,00	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés	30,00			30,00	30,00	
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 978,57			1 978,57	1 978,57	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	559 479,61	390 770,11	33,52	168 709,50	187 266,26	36,95
Stocks et en-cours						
Créances			11,25			11,05
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	9 579,35			9 579,35	13 409,47	
Créances reçues par legs ou donations						
Personnel et comptes rattachés	1 255,42			1 255,42	5 924,08	
Autres créances	43 254,06			43 254,06	35 193,86	
Charges constatées d'avance	2 532,34			2 532,34	1 490,12	
Valeurs mobilières de placement	540,00		0,11	540,00	540,00	0,11
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	277 507,21		55,13	277 507,21	263 002,05	51,89
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	334 668,38		66,48	334 668,38	319 559,58	63,05
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	894 147,99	390 770,11	100	503 377,88	506 825,84	100

BILAN PASSIF

ASSOCIATION RESIDENCE POUR TOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		2,92		2,90
Fonds propres statutaires	14 698,53		14 698,53	
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	313 075,34	62,19	411 228,55	81,14
Excédent ou déficit de l'exercice	-19 386,95	-3,85	-98 153,21	-19,37
Situation nette (sous-total)	308 386,92	61,26	327 773,87	64,67
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES	(I) 308 386,92	61,26	327 773,87	64,67
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	(II)			
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS	(III)			
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses	18 131,90	3,60	14 926,91	2,95
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	38 730,84	7,69	38 651,28	7,63
Fournisseurs, factures non parvenues	1 925,98	0,38	1 065,82	0,21
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	34 435,56	6,84	33 797,36	6,67
Personnel et comptes rattachés	46 102,96	9,16	43 753,71	8,63
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	55 663,72	11,06	46 856,89	9,25
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	(IV) 194 990,96	38,74	179 051,97	35,33
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV + V) 503 377,88	100	506 825,84	100

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIATION RESIDENCE POUR TOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation					
Cotisations					
Ventes de biens et services					
Ventes de biens					
<i>dont ventes de dons en nature</i>					
Ventes de prestations de services		384 185,64	353 806,31	30 379,33	8,59
<i>dont parrainages</i>					
Produits de tiers financeurs					
Concours publics et subventions d'exploitation		658 448,98	679 721,87	-21 272,89	-3,13
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable					
Ressources liées à la générosité du public					
Dons manuels		250,00	570,00	-320,00	-56,14
Mécénats					
Legs, donations et assurances-vie					
Contributions financières					
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			881,20	-881,20	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.		12 500,00		12 500,00	
Utilisations des fonds dédiés					
Autres produits		2 837,89	13,73	2 824,16	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I)	1 058 222,51	1 034 993,11	23 229,40	2,24
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes		623 040,23	677 409,35	-54 369,12	-8,03
Aides financières					
Impôts, taxes et versements assimilés		8 023,06	6 579,73	1 443,33	21,94
Salaires		340 392,43	320 035,12	20 357,31	6,36
Cotisations sociales		112 372,65	110 065,37	2 307,28	2,10
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		21 942,84	23 730,52	-1 787,68	-7,53
Dotations aux provisions					
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées					
Report des fonds dédiés					
Autres charges		2 785,34	6,99	2 778,35	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II)	1 108 556,55	1 137 827,08	-29 270,53	-2,57
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	-50 334,04	-102 833,97	52 499,93	51,05

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIATION RESIDENCE POUR TOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits financiers					
De participation					
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés		2 820,72	2 879,11	-58,39	-2,03
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(III)	2 820,72	2 879,11	-58,39	-2,03
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées		0,45	33,83	-33,38	-98,67
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(IV)	0,45	33,83	-33,38	-98,67
2-RÉSULTAT FINANCIER	(III-IV)	2 820,27	2 845,28	-25,01	-0,88
3-RESULTAT COURANT avant impôts	(I-II+III-IV)	-47 513,77	-99 988,69	52 474,92	52,48
Produits exceptionnels	(V)	28 128,82	10 491,85	17 636,97	168,10
Charges exceptionnelles	(VI)		8 654,37	-8 654,37	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(V-VI)	28 128,82	1 837,48	26 291,34	
Participation des salariés aux résultats	(VII)				
Impôts sur les bénéfices	(VIII)	2,00	2,00		
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V)	1 089 172,05	1 048 364,07	40 807,98	3,89
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VII+VIII)	1 108 559,00	1 146 517,28	-37 958,28	-3,31
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-19 386,95	-98 153,21	78 766,26	80,25
Contributions volontaires en nature					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE					
Charges des contributions volontaires en nature					
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.					
TOTAL		-19 386,95	-98 153,21	78 766,26	80,25

ANNEXE COMPTABLE

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

ASSOCIATION RESIDENCE POUR TOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

Aide au logement

. Promotion et gestion de lieux d'accueil et d'hébergement dans le Calaisis, au bénéfice de personnes ayant besoin d'être accueillies et logées.

. Pensions de familles

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

Aide au logement

. Promotion et gestion de lieux d'accueil et d'hébergement dans le Calaisis, au bénéfice des personnes ayant besoin d'être accueillies et logées.

. Pensions de familles

Les moyens mis en oeuvre sont :

Mise à disposition de logements acquis ou loués à des bailleurs sociaux

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOCIATION RESIDENCE POUR TOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 503 377,88 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -19 386,95 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSOCIATION RESIDENCE POUR TOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	1 064,44		
TOTAL	1 064,44		
Immobilisations corporelles			
Terrains	10 748,29		
Constructions sur sol propre	107 403,10		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	31 660,01		
Installations générales, agencements et aménagements divers	131 472,45		
Matériel de transport	72 903,31		
Autres immobilisations corporelles	234 238,26		7 879,18
TOTAL	588 425,42		7 879,18
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	2 053,57		
TOTAL	2 053,57		
TOTAL GENERAL	591 543,43		7 879,18

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSOCIATION RESIDENCE POUR TOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution par virt poste	par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			1 064,44	
TOTAL			1 064,44	
Immobilisations corporelles				
Terrains			10 748,29	
Constructions sur sol propre		3 116,08	104 287,02	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			31 660,01	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			131 472,45	
Matériel de transport		32 333,82	40 569,49	
Autres immobilisations corporelles		4 493,10	237 624,34	
TOTAL		39 943,00	556 361,60	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			2 053,57	
TOTAL			2 053,57	
TOTAL GENERAL		39 943,00	559 479,61	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

ASSOCIATION RESIDENCE POUR TOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			1 064,44			1 064,44
TOTAL			1 064,44			1 064,44
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre			51 239,66	3 926,75	3 116,08	52 050,33
Inst. tech., mat. et out. industriels			26 114,88	2 214,90		28 329,78
Inst. générales, agencés divers			113 871,31	2 427,82		116 299,13
Matériel de transport			44 138,54	8 113,90	32 333,82	19 918,62
Autres immobilisations corporelles			167 848,34	5 259,47		173 107,81
TOTAL			403 212,73	21 942,84	35 449,90	389 705,67
TOTAL GENERAL			404 277,17	21 942,84	35 449,90	390 770,11

ETAT DES CRÉANCES

ASSOCIATION RESIDENCE POUR TOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	1 978,57	1 978,57	
Actif circulant			
Autres créances clients	9 579,35	9 579,35	
Personnel et comptes rattachés	1 255,42	1 255,42	
Autres impôts, taxes et versements	2 444,42	2 444,42	
Débiteurs divers	40 809,64	40 809,64	
Charges constatées d'avance	2 532,34	2 532,34	
TOTAL	58 599,74	58 599,74	

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

	Valeur historique	Valeur liquidative	Gain latent	Perte latente
Parts sociales Caisse d'épargne	540,00			
TOTAL	540,00			

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

ASSOCIATION RESIDENCE POUR TOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	2 532,34
TOTAL	2 532,34

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	25 742,07
Disponibilités	3 529,00
TOTAL	29 271,07

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

ASSOCIATION RESIDENCE POUR TOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	14 698,53				14 698,53
Report à nouveau	411 228,55		98 153,21	196 306,42	313 075,34
Excédent ou déficit de l'exercice	-98 153,21		-19 386,95	-98 153,21	-19 386,95
TOTAL	327 773,87		78 766,26	98 153,21	308 386,92

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASSOCIATION RESIDENCE POUR TOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	18 131,90	18 131,90		
Fournisseurs et comptes rattachés	40 656,82	40 656,82		
Personnel et comptes rattachés	46 102,96	46 102,96		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	31 531,93	31 531,93		
Impôts sur les bénéfices	2,00	2,00		
Autres impôts et taxes assimilées	1 920,63	1 920,63		
Autres dettes	55 663,72	55 663,72		
TOTAL	194 009,96	194 009,96		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

ASSOCIATION RESIDENCE POUR TOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 925,98
Dettes fiscales et sociales	61 297,84
Autres dettes	14 970,94
TOTAL	78 194,76

ENGAGEMENTS

ASSOCIATION RESIDENCE POUR TOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 14 350,19 Euros.
Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
Autres engagements donnés						
Contrats de crédits-bails	37 442,08					37 442,08
TOTAL (1)	37 442,08					37 442,08
	Autre	Dirigeant	Provision			Montant
TOTAL	37 442,08					37 442,08

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSOCIATION RESIDENCE POUR TOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	3 852,00	3 768,00
TOTAL	3 852,00	3 768,00

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

ASSOCIATION RESIDENCE POUR TOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Charge	Produit
Restitution de charges locatives FOH-2022/2023/2024		28 128,82
TOTAL		28 128,82

LES EFFECTIFS

ASSOCIATION RESIDENCE POUR TOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Effectifs	7,77	7,88
PERSONNEL SALARIÉ	7,77	7,88

COMMENTAIRE

ASSOCIATION RESIDENCE POUR TOU

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits sur exercices antérieurs - Flandres Opale Habitat - FOH

1.

Le 16/02/2023, se trouvent inscrits en comptabilité trois virements cumulant 310 528.80€ portant sur la restitution de trop perçus sur des redevances et provisions antérieures effectuées auprès du bailleur. Ils concernent des montants précédemment réclamés, et ce depuis l'origine des conventions conclues.

En contrepartie, vous nous indiquez avoir consacré une grande partie des sommes perçues au titre de dépenses consacrée au bien-être de vos résidents et à l'amélioration de leurs conditions d'accueil :

Pour 2023

Sur la base d'informations communiquées par vos soins, 131 580.86€ se trouvent ainsi justifiés sur l'exercice à ce titre. Essentiellement pour des dépenses directement comptabilisées en charges (pour 70 252.98€) et des dépenses immobilisées (pour 45 331.88€)

Pour 2024

Sur la base d'informations communiquées par vos soins, 71 224.59€ se trouvent ainsi justifiés sur l'exercice à ce titre. Essentiellement pour des dépenses directement comptabilisées en charges (pour 35 657.31€), des dépenses immobilisées (pour 32 989.50€), des avances (pour 2577.78€).

Pour 2025

Sur la base d'informations communiquées par vos soins, 20 694.83€ se trouvent ainsi justifiés sur l'exercice à ce titre. Essentiellement pour des dépenses directement comptabilisées en charges (pour 20306.63€), des avances (pour 388.20€).

2.

Le 28/07/2025, se trouvent inscrits en comptabilité, deux virements cumulant 28 128.82€ portant sur une nouvelle restitution de trop perçus 2022-2023-2024 sur des redevances et provisions antérieures effectuées auprès du bailleur.

RESIDENCE POUR TOUS

Association d'aide au logement de personnes en difficulté

133, boulevard de l'Egalité
62100 CALAIS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2025

<Dossier comportant 30 pages y compris
page de garde, intercalaires et annexes>

-----°-----

Exemplaire destiné à :

Monsieur Charles-Edouard CUVELIER

**RAPPORT SUR LES
COMPTES ANNUELS**



Mesdames, Messieurs, les membres de l'Association,

« RESIDENCE POUR TOUS »
133, Boulevard de l'Egalité
62100 CALAIS

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale en date du 20 septembre 2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention le paragraphe « commentaire » de l'annexe comptable.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC 2022-06 tel qu'indiqué dans la note « Introduction » de l'annexe des comptes annuels.

III- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV-Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et sur les comptes annuels de l'Association.

V-Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association RESIDENCE POUR TOUS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI-Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fonds associatifs	308 387 €
TOTAL bilan	503 378 €
INSUFFISANCE nette comptable	- 19 387 €

Saint Martin Boulogne, le 23 juin 2026

Adeline GRESSIER
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale des Hauts de France



RAPPORT SPECIAL
du Commissaire aux Comptes sur les
Conventions Réglementées



Exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

-----o-----

Mesdames, Messieurs, les membres de l'Association,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L. 612-5 du Code de Commerce. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis de la suivante convention conformément à l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

A.G

Convention unique

L'Association RESIDENCE POUR TOUS a mis à disposition de l'association LA SPIRALE deux logements avec accompagnement. Conformément à la convention en date du 24 décembre 2024, l'association RESIDENCE PORU TOUS a perçu en contrepartie la somme de 13 604 € au titre de l'exercice 2025.

Membre concerné : Monsieur Gérard FONTAINE

Saint Martin Boulogne, le 23 juin 2026

Adeline GRESSIER
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale des Hauts de France

